

LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

JUILLET 2025



VAL SOLUTIONS



#1

INFORMATIONS MINISTÉRIELLES

Nouvelle loi sur la profession infirmière : un cadre élargi et renforcé

La loi relative à l'exercice de la profession d'infirmier a été officiellement publiée au Journal Officiel le 3 juillet 2025. Elle introduit une nouvelle définition légale du métier, consacrant notamment le diagnostic infirmier et la prescription d'examens complémentaires, dans un cadre encore à préciser par arrêté. Les missions des infirmiers sont désormais élargies à la prévention, à la santé au travail, à l'éducation thérapeutique et à la coordination des parcours de soins. Une nouvelle spécialité a également été créée dans l'Éducation nationale, tandis qu'un arrêté à venir fixera les actes réalisables par domaine, ouvrant la voie à une négociation sur la rémunération en lien avec les compétences et la pénibilité du métier.



Feuille de route interministérielle 2025–2026 : agir pour un sommeil de qualité

Le 22 juillet 2025, dans le cadre de la Grande Cause Nationale Santé Mentale, le ministère de la Santé a dévoilé une nouvelle feuille de route interministérielle visant à promouvoir un sommeil de qualité pour tous. Ce plan mobilise plusieurs ministères autour de cinq axes prioritaires : information du public, prévention dès l'enfance, adaptation des environnements de vie, amélioration du repérage des troubles du sommeil et renforcement de la recherche.

Objectif : faire du sommeil un levier central de santé publique, au même titre que l'alimentation ou l'activité physique.

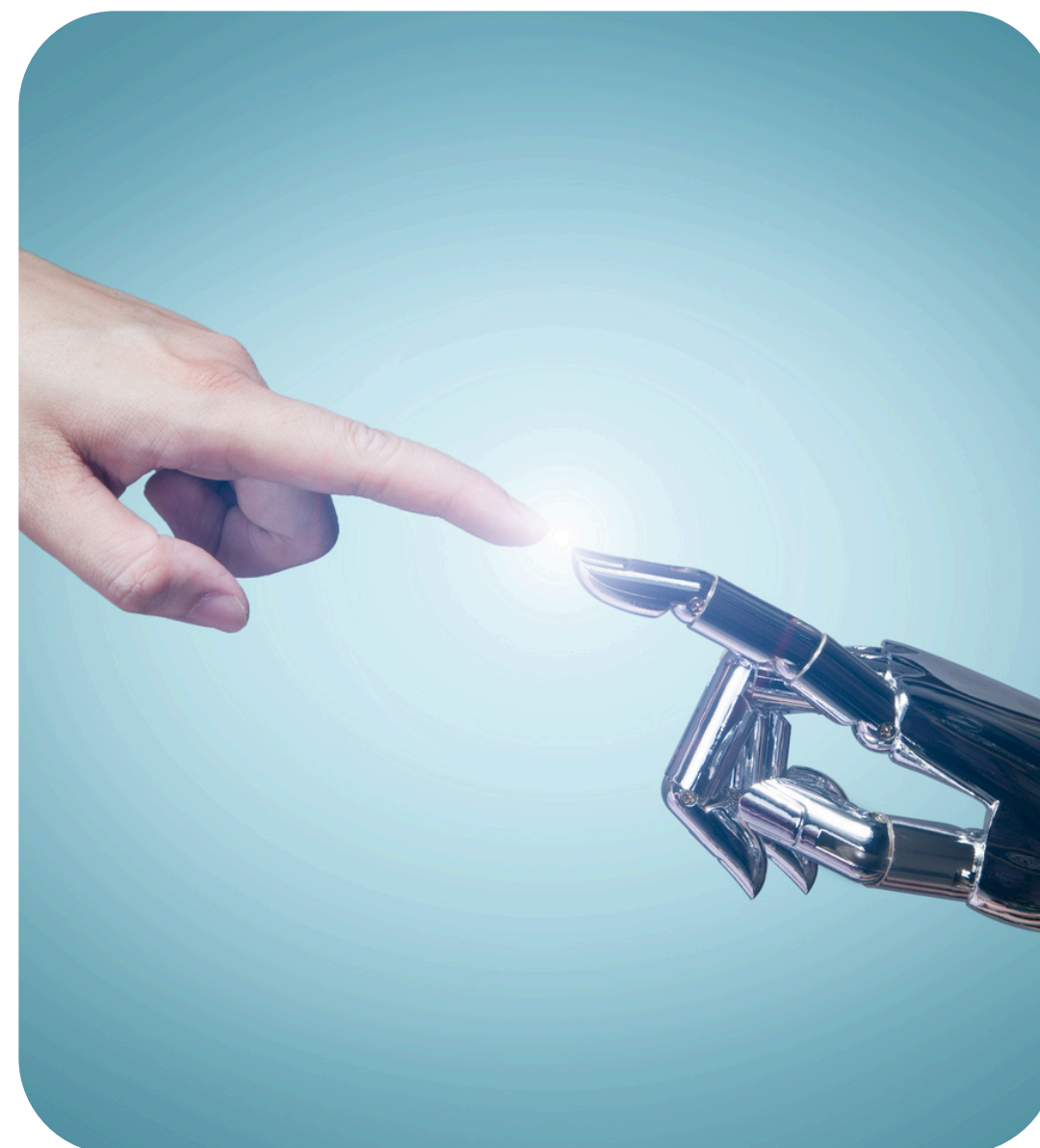


Données de santé et IA : la France structure sa stratégie nationale

Le 1er juillet 2025, le gouvernement a lancé la première étape de sa stratégie nationale sur l'intelligence artificielle et l'utilisation secondaire des données de santé. Une gouvernance simplifiée inspirée du modèle européen permettra une meilleure coordination entre producteurs, utilisateurs, établissements, chercheurs et patients.

Le plan s'articule autour de deux volets : structurer l'accès aux données (avec notamment l'appel d'offres pour l'hébergement souverain du SNDS) et encadrer les usages de l'IA en santé. Deux AMI ont également été lancés pour tester des solutions IA en établissements de santé.

Objectif : faire de la France un leader de l'innovation médicale d'ici 2030.





#2

ACTUALITÉS

Surcharge numérique et santé mentale : un enjeu croissant en milieu professionnel

Face à l'usage massif des outils numériques dans le travail quotidien, l'Observatoire de l'Infobésité (OICN) alerte sur les risques croissants pour la santé physique et mentale. Hyperconnexion, flux informationnels constants, sédentarité et pression de l'instantanéité fragilisent l'équilibre des salariés, avec une charge cognitive et des troubles musculo-squelettiques en nette augmentation.

L'OICN appelle à intégrer la charge numérique dans les évaluations de risques psychosociaux et à adapter les organisations pour limiter les effets délétères : formation, déconnexion, ergonomie, réduction des réunions en ligne... Autant de leviers indispensables pour préserver la santé au travail à l'ère digitale.



Appareils de protection respiratoire : un usage encadré et à adapter à la santé des travailleurs

Le port d'un appareil de protection respiratoire (APR), indispensable dans certains environnements professionnels exposés, peut entraîner des effets physiologiques ou psychologiques qu'il est essentiel d'anticiper. Un article de la revue Références en santé au travail rappelle les obligations réglementaires de l'employeur (choix, formation, fit-test, entretien) et insiste sur l'importance d'un suivi médical individualisé.

Le médecin du travail doit évaluer la compatibilité de l'APR avec l'état de santé du salarié, notamment en cas de pathologies, grossesse ou inconfort. Un memento pratique accompagne les professionnels de santé au travail pour assurer une protection efficace sans compromettre le bien-être du porteur.



Canicule et travail : de nouvelles obligations pour les employeurs

Depuis le 1er juillet 2025, un nouveau chapitre du Code du travail impose aux employeurs de réévaluer les risques liés aux fortes chaleurs et d'adapter leurs mesures de prévention. Toute entreprise doit actualiser son DUERP et son programme de prévention (Papripact pour les structures de plus de 50 salariés), en lien avec le dispositif de vigilance météo.

L'approvisionnement en eau fraîche devient une exigence réglementaire (minimum 3 litres/jour/travailleur en l'absence d'eau courante), tout comme l'adaptation des horaires ou des conditions de travail en cas d'alerte orange ou rouge. Une permanence RH/HSE est désormais indispensable, ainsi qu'un suivi des travailleurs vulnérables avec le service de santé au travail. L'objectif : éviter tout drame lors des épisodes de chaleur extrême.



Maladies chroniques : un tabou persistant dans l'entreprise

Selon une étude de 2023, un salarié sur deux atteint d'une maladie chronique choisit de la cacher à son employeur. En cause : la peur d'être jugé, écarté des responsabilités ou perçu comme moins performant.

Ce silence touche particulièrement les cadres, qui redoutent le déclassement. En France, un quart des salariés vit avec une maladie chronique, mais le monde du travail reste souvent peu préparé à accompagner ces situations, entre manque d'écoute, stigmatisation et rigidité des organisations.



Substances psychoactives au travail : la HAS publie un cadre d'action inédit

La Haute Autorité de Santé (HAS) a dévoilé de nouvelles recommandations pour encadrer l'usage des substances psychoactives (SPA) en milieu professionnel. Ce référentiel, élaboré avec des experts en addictologie et santé au travail, répond à un enjeu de sécurité, de santé mentale et de performance au sein des organisations.

Il promeut une approche globale : sensibilisation, repérage précoce, accompagnement individualisé, et coordination avec les acteurs de soin. Un appel à lever le tabou sur les conduites addictives, désormais reconnues comme une composante essentielle de la qualité de vie au travail.



Arrêts de travail : « Plus de refus que d'abus », selon la Fédération des médecins de France

Invitée de franceinfo, Patricia Lefébure, présidente de la Fédération des médecins de France, a réagi aux projets du gouvernement visant à durcir la prise en charge des arrêts maladie. Selon elle, les abus sont largement surestimés : « J'ai plutôt des refus d'arrêt que des abus », explique-t-elle, pointant surtout des problèmes structurels comme les délais pour obtenir un avis du médecin du travail (jusqu'à deux mois).

Aux côtés de l'économiste Frédéric Bizard, elle rappelle que la hausse du coût des arrêts (20 milliards d'euros) est liée principalement à la hausse des salaires et à la création d'emplois. Elle souligne également l'impact des conditions de travail et de la souffrance psychologique, qui contribuent à des arrêts plus longs et plus complexes.





#2

VAL SOLUTIONS

Trophées Bossons Futé 2025 : mettons à l'honneur les meilleures initiatives en prévention !

Rendez-vous le 8 octobre 2025 à Paris pour célébrer les projets innovants en santé au travail. Cette 3^e édition réunira plus de 200 acteurs de la prévention autour de 5 catégories phares : impact & innovation, projet de grande ampleur, duo, handicap & emploi, prix étudiant et prix du public.

👉 En tant que partenaires, nous avons le plaisir de vous inviter à cette soirée incontournable.

📍 Hôtel des Arts et Métiers, 18h – 21h.

📌 Inscription (places limitées) : [Lien ici](#)



Nouveau catalogue de formations 2025

Vous étiez nombreux à nous faire confiance en 2024 : 2 500 inscrits, 750 jours de formation, et 84 % de satisfaction sur nos parcours. En 2025, nous allons encore plus loin !

Nos formations couvrent tous les usages de la plateforme uEgar®, avec les dernières nouveautés : fiche d'entreprise nouvelle génération, onglet accompagnement, gestion DPAE, suivi du salarié, gestion financière, etc.

✉ Demandez dès maintenant votre catalogue 2025 :

👉 [LIEN](#)



MERCI !



VAL SOLUTIONS